

Paris, le 25 septembre 2009

Concertation avec les parties prenantes : Un enjeu stratégique pour l'entreprise

Le Comité 21 conçoit et anime depuis 2004 des démarches de concertation avec des parties prenantes, anticipant ainsi la loi Grenelle II qui préconise « d'introduire le débat sur le développement durable et la responsabilité sociétale dans les entreprises ». En amont de la future norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations, qui prévoit d'identifier et de s'engager avec les parties prenantes, le Comité 21 publie une note méthodologique sur cette démarche innovante, afin de faciliter sa mise en œuvre par toute entreprise qui souhaite améliorer son processus de dialogue.

Face aux enjeux complexes que rencontrent les entreprises dans le cadre de leur activité (biodiversité, climat, santé, diversité, risques sanitaires, investissement etc.), celles-ci doivent pouvoir les anticiper et y faire face. L'échange avec des représentants de la société civile, au fait des métiers de l'entreprise et de leurs impacts, leur permet de mieux exercer leur responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) et de conserver leur confiance pour continuer d'exercer leur métier (*licence to operate*).

Le Comité 21 a été la première association à concevoir et animer des démarches de concertation avec des panels de parties prenantes issues notamment de son réseau (chercheurs, syndicats, institutions, collectivités territoriales, ONG...). Il accompagne, à leur demande, des entreprises adhérentes (AREVA, Coca-Cola, Eiffage, GDF SUEZ, SUEZ Environnement...), sur la base de règles déontologiques.

La note ci-jointe présente les raisons qui poussent entreprises et parties prenantes à s'engager dans cette démarche. Elle comporte de nombreux témoignages et expose également la méthodologie appliquée par le Comité 21.

La concertation avec les parties prenantes demeure encore marginale en France. Les entreprises qui s'engagent sont pionnières. Il s'agit pourtant d'une voie de progrès qui redonne du souffle à une stratégie de développement durable et permet, grâce à l'anticipation des enjeux, de gagner du temps et de bénéficier d'un avantage compétitif. Les parties prenantes partagent l'intérêt de cette démarche, qui représente une opportunité rare de s'adresser directement aux décideurs de l'entreprise.

Cette co-construction s'inscrit dans la durée et peut être source de partenariats, au-delà de l'exercice de concertation.

Contact : Christine Delhaye, responsable de l'information - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org

Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission d'**anticiper** les enjeux du développement durable, d'**accompagner** les changements à entreprendre, de les faire **partager** au sein de son réseau et de les porter à la connaissance de tous. Créé en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 (programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle ratifié au Sommet de la Terre de Rio), l'association regroupe aujourd'hui plus de 400 adhérents répartis en quatre Collèges : entreprises, collectivités, ONG / associations, institutions / enseignement supérieur et médias. Ce réseau fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.



La concertation
avec les parties prenantes :
enjeux, contraintes, opportunités



Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. 01 55 34 75 21 - Fax 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org
www.comite21.org
www.agenda21france.org